



## Procédure de divorce avec contrat de mariage

Par **Clemessy Claudine**, le **23/02/2017 à 20:00**

Bonjour,

Je suis mariée depuis 23 ans. J'ai eu 3 enfants avant mariage du même conjoint. J'ai vécu avec cet homme depuis mes 21 ans. J'en aurai 59 en août 2017.

Depuis 2013 il y a rupture de la vie commune. Nous habitons dans la même maison dans des chambres séparées. Mon mari est un pervers narcissique qui m'a conduit à un état de santé très fragile. Je suis en arrêt depuis mai 2017 et compte si c'est possible reprendre mon travail d'ici fin février 2017 si cela m'est accordé.

Je suis mariée avec un contrat de mariage. La maison nous appartient à tous les deux et nous avons deux garages en commun pas entièrement payés.

J'ai dû faire une demande à mon nom vu qu'il ne voulait pas divorcer.

Tout est plus simple pour lui ainsi.

Mon mari est médecin anesthésiste et gagne 28000 euros par mois. Je travaille dans l'administration et je ne gagne que 2500 euros par mois. Je travaille à 80 pour cent depuis des années car ma fille a été opérée d'une tumeur à la tête à 4 ans. Je suis reconnue travailleuse handicapée suite à une maladie héréditaire.

J'ai des kératocônes. De plus je souffre d'un adénome hypophysaire et d'un méningiome olfactif qui existe dans ma tête depuis que j'ai 40 ans. Je suis traitée pour.

J'ai fait ma demande de retraite qui est en cours de traitement à ce jour car j'ai le nombre d'années. Je peux partir à taux plein.

C'est à dire que j'aurai 1700 euros plus 350 à 500 euros de complémentaire car je suis cadre. De plus à ce jour il se peut que je sois reconnue en grave maladie ou maladie longue durée suite à un virus non défini à ce jour. Juste que j'ai la tuberculose dans les os et non traitée par médicament car pas possible. Je porte une ceinture et je suis perfusée toutes les 6 semaines à ce jour.

Mon mari a décidé de me donner zéro euros en tant qu'indemnité compensatrice pour me retirer mes biens.

Mon père est décédé le 5 avril 2016. Et l'héritage n'est pas réglé. Reste ma mère vivante. La succession sera réglée d'ici avril 2017. La succession du Portugal est réglée.

Je me tiens à votre disposition.

Tel

**Évitez de donner votre numéro de téléphone sur internet, vous devriez également choisir un pseudo**